

Enseignant/AESH : collaborer en décrivant des savoir-faire, postures et gestes professionnels, en proposant des pistes pratiques

1^{er} et 2nd degrés

Réflexion collective en équipe

La collaboration entre l'accompagnant, l'enseignant et les autres membres de la communauté éducative est indispensable à la réussite de l'élève en situation de handicap, mais elle peut parfois rencontrer des obstacles qu'il convient d'identifier afin de les lever ou les réduire.

Cinq idées pour bien travailler avec un AESH

Idée 1 : ne pas considérer que l'aide humaine est LA solution

Enseignants et AESH sont appelés à travailler ensemble de manière quotidienne. L'arrivée d'une aide humaine auprès d'un élève est le commencement d'une collaboration qu'il faut construire, penser, évaluer et réguler avec la personne en charge de l'aide humaine.

La personne chargée de l'accompagnement ne doit pas rester isolée, son action peut être extrêmement positive pour l'élève si elle est vue comme l'une des composantes du dispositif d'aide.

Idée 2 : inclure pleinement l'AESH dans l'équipe éducative

L'AESH est membre à part entière de l'équipe éducative de l'établissement scolaire. La planification et l'anticipation de son action sont indispensables. C'est pourquoi, il est important de fixer, dès la rentrée ou à l'arrivée de l'AESH, un temps pour bien définir le cadre de ses activités mais aussi le cadre du dialogue nécessaire à une bonne collaboration. Des rencontres régulières, même courtes, avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique doivent s'inscrire dans l'emploi du temps de l'accompagnant.



Favoriser la connaissance mutuelle des missions de chacun :

- faire connaissance avec la personne avec qui le ou les professeurs auront à organiser conjointement le travail auprès de l'élève et dont il(s) reste(nt) le(s) responsable(s) pédagogique(s), clarifier le rôle de l'AESH lors d'une rencontre avec les parents et définir ses missions auprès de l'élève ;
- partager avec l'AESH les informations sur le parcours de scolarisation de l'élève pour construire et proposer une réponse adaptée à ses besoins (attention de ne pas demander des éléments protégés par le secret médical).

Idée 3 : cadrer les exigences en amont

L'accompagnement vise la réussite de l'élève, c'est pourquoi, la formalisation des missions, en particulier celles de l'AESH, est une condition indispensable pour éviter les malentendus et les tensions.

Le travail de l'AESH est d'accompagner la scolarisation de l'élève qui, elle, est définie et guidée par l'enseignant. L'enseignant est responsable des contenus, de la pédagogie, de la sécurité, de l'organisation matérielle. Il donne les consignes de travail à l'AESH, propose les adaptations (quantitatives, qualitatives) et définit le rôle et les interventions de l'AESH selon la situation d'apprentissage (sa place par rapport à l'élève, à côté, derrière, à distance...) en lien avec le PPS de l'élève.

L'AESH peut aussi faire preuve d'initiatives en proposant de nouvelles idées à l'enseignant qui reste toujours maître des décisions prises.

Idée 4 : garder du temps pour travailler individuellement avec l'élève

L'intervention de l'AESH auprès de l'élève ne doit pas se substituer à celle de l'enseignant. Il s'agit de ne pas isoler l'élève dans le groupe classe et de nourrir une réflexion collective autour de ses besoins/progrès. Cela est essentiel pour assurer une bonne régulation du dispositif d'aide.

Idée 5 : accompagner le travail du binôme élève/AESH

L'enseignant et l'AESH poursuivent le même objectif : permettre à l'élève en situation de handicap d'être scolarisé, d'apprendre et de gagner en autonomie.

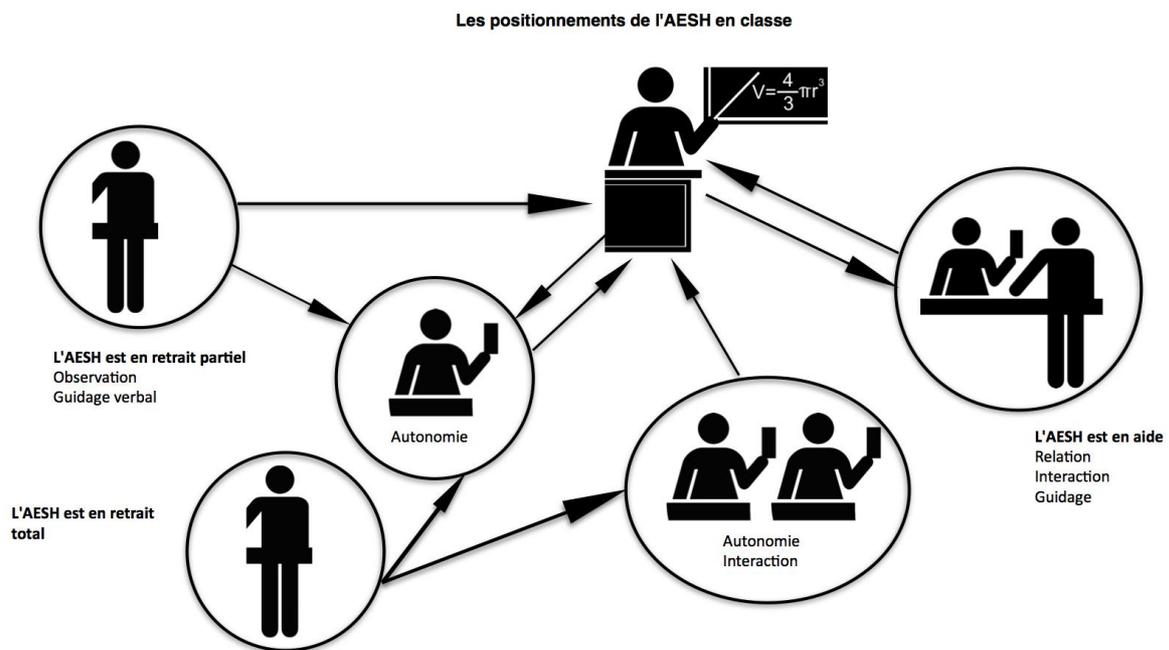
Cela nécessite un travail en équipe dans le respect des rôles et missions de chacun. Professeurs et AESH recherchent les adaptations et les solutions dans le cadre des échanges et d'un partage de points de vue.

L'AESH ne se substitue pas à l'enseignant et sait se mettre en retrait lorsque c'est nécessaire. Il est en effet important de laisser l'élève vivre des interactions avec l'enseignant et les autres élèves.

Il revient bien à l'enseignant et l'AESH de définir ensemble les objectifs du binôme en les régulant en fonction des besoins de l'élève afin de ne pas attendre l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) pour réajuster le projet d'accompagnement.

Une bonne collaboration nécessite :

- une concertation AESH/enseignant régulière, comprenant notamment un compte rendu en fin de journée ou à un autre moment défini ensemble ;
- un échange sur les difficultés que chacun peut rencontrer ;
- un échange régulier avec les services de soins et d'accompagnement (SESSAD) qui connaissent également la problématique et les besoins de l'élève ;
- des échanges réguliers avec la famille ;
- de savoir prendre du recul et demander de l'aide (en cas de sentiment d'incompétence, d'échec...);
- la mise en place d'outils permettant de mieux communiquer (carnet de liaison, grille d'observation...).



Source : AVDelaplace, Wikimedia.org, CC BY-SA 4.0.

Pour aller plus loin

Présentation du travail d'AESH sur le site du ministère de l'Éducation nationale : education.gouv.fr/devenir-accompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-12188